

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf juillet, le conseil municipal de GENISSAC dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Madame Emmeline BOURDAT BRISSEAU, Le Maire.

À 20 heures, Madame Le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Présents : Mme HENRY Christine, Mr CHAPUS Benoît-Joseph, Mr LELEU Pascal, Mr LAPORTE Francis, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle (arrivée à 20h30), Mr LEROY-LANSARD Pierre, Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel, Mme PALLUET Laurence (arrivée à 20H40).

Absents excusés : Mr BAGGIO Jean-Marie, Mme L'HOMME Céline pouvoir à Mr Pierre LEROY-LANSARD, Mme SICHE Delphine pouvoir à Stéphanie PEETERS, Mme MAURI Fabienne pouvoir à Mme Christine HENRY, Mr BUREAU Olivier pouvoir à Mme Emmeline BOURDAT BRISSEAU, Mr CALISTO David, Mme DAVID Sylvie, Mr MARIE Berty, Mr LASSALLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mr Francis LAPORTE.

Madame Le Maire constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Aucune observation étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

INFORMATIONS :

Madame Le Maire nous informe qu'elle a signé les devis suivants :

- Société ANCO : pour l'élaboration d'un diagnostic d'accessibilité des personnes handicapés pour tous nos bâtiments recevant du public. Montant du devis : 11 200 € ht soit 13 440 € ttc.
- Société MSTP : pour l'aménagement de l'accessibilité du monument aux morts (pavage). Début des travaux prévus le 16 janvier 2023, pour un devis de 28 356,20 € ht soit 34 027,44 € ttc.
- Société TECHNIROUTE : pour la réfection de la voirie (projection d'enrobé à chaud). Début des travaux prévus première semaine d'août 2022 pour un devis de 18 750 € ht soit 22 500 € ttc.
- Société de transports DEYMIER : pour des travaux de curage de fossés et d'arasements de chaussée, pour un devis de 11 900 € ht soit 14 200 € ttc.
Ces travaux sont finis et ont été réceptionnés le 15 juillet 2022.

1) Déclassement du chemin de la Prade :

En collaboration avec la municipalité d'ARVEYRES, nous souhaitons un déclassement du chemin de la Prade.

Mr Pascal LELEU nous explique qu'il est nécessaire de mettre des barrières basculantes de chaque côté, pour éviter le passage de véhicules qui pourraient déverser des déchets, comme ce fût le cas par le passé. Le prix de l'enlèvement de toutes ces ordures coûte énormément cher à notre commune.

Mr Benoît CHAPUS nous informe à ce sujet, qu'il sera procédé dans les prochains jours, à l'enlèvement de tous les détritux existants.

Le conseil vote à l'unanimité le déclassement du chemin de la Prade.

2) Règlement intérieur du conseil municipal :

Madame Le Maire nous a communiqué le nouveau règlement intérieur du conseil municipal qui a été approuvé à l'unanimité.

3) Contrat d'emprunt :

Le conseil municipal devra autoriser Madame Le Maire à contractualiser un emprunt de 300 000 € pour l'achat de la propriété GUERINEAU.

A ce jour, malgré de multiples relances, Mme Fabienne LABEYLIE nous informe que nous avons reçu qu'une seule réponse, celle du Crédit Agricole avec un taux fixe.

Mr Francis LAPORTE demande pourquoi nous ne faisons pas la demande de crédit avec le Crédit Agricole.

Madame Le Maire préfère nous donner du temps pour avoir de nouvelles propositions auprès de nouveaux établissements bancaires et courtiers.

Le conseil municipal décide d'attendre jusqu'en septembre 2022.

4) Remboursement du sinistre :

À la suite du cambriolage de notre service technique, nous avons été dans l'obligation d'acheter du matériel pour nos agents (tronçonneuse, souffleuse, débroussailleuse...).

Mr Pascal LELEU nous précise le vol du véhicule utilitaire.

À ce jour, le service technique dispose d'une voiture électrique mais, qui ne permet pas de faire toute la charge de travail sur toute la commune.

Mr Pascal LELEU nous indique que la gendarmerie a retrouvé la voiture, en Dordogne, dans un état très dégradée (aspersion d'huile dans tout l'intérieur...).

Vu la vétusté et l'ancienneté du véhicule, nous devons faire une expertise auprès d'un garage pour savoir si celle-ci est réparable.

Mais malheureusement, Mr Pascal LELEU pense qu'il est préférable de faire l'achat d'un autre véhicule, à moteur thermique, pour avoir une plus grande autonomie de travail sur la commune.

Le budget de cet achat serait de 15 000 € plus le coût du petit matériel entre 6 000 € et 7 000 €.

Madame Le Maire fait remarquer que ce vol coûte très cher à la commune.

L'assurance GROUPAMA nous propose la somme de 3 028 € pour le remplacement de tous les biens volés. Devant ce montant, que nous trouvons très inférieur au préjudice, Mme Fabienne LABEYLIE nous propose de chercher une autre compagnie d'assurance.

Malgré tout, le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant de ce remboursement.

5) Décisions modificatives du budget :

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'une décision modificative de virement de crédits concernant la section d'investissement est prévu en raison d'une erreur d'imputation mais aussi afin d'ouvrir des crédits au compte 2182 pour prévoir l'achat d'un nouveau véhicule au service technique.

Le Maire propose donc les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Dépenses
INVESTISSEMENT		
D : 168758	- 2700,57	
D : 2041582		+ 2700,57
D : 2158	-15000	
D : 2182		+ 15 000

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative du budget.

6) Création de poste « adjoint d'animation » :

Madame Le Maire nous fait part qu'un adjoint d'animation est employé par la CALI et par notre commune.

La CALI et la commune ayant décidé conjointement de ne pas renouveler son contrat de travail, la municipalité de GENISSAC a dû réorganiser les postes d'adjoints d'animation, afin de récupérer cette personne à plein temps pour notre école.

Mais cet adjoint d'animation a préféré vivre une nouvelle expérience professionnelle dans une autre commune.

Devant cette nouvelle situation le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à recruter à compter du 22 août 2022, un adjoint d'animation pour un poste contractuel ou titulaire.

7) Vote des subventions des associations :

Mme Christine HENRY nous propose de prendre connaissance des montants versés aux associations suivantes :

- CHASSE : 800 €
- CLUB PHOTO : 1 000 €
- FAMILLE RURAL : 1 000 €
- GYM VOLONTAIRE : 320 €
- CLUB FOOTBALL : 2 800 €
- KARATE CLUB : 300 €
- UNION TENNIS : 1 000 €
- SYMPHONIE EQUITABLE : 1 000 €
- FNAC BRANNE : 200 €
- JSP DE LIBOURNE : 200 €
- DOJO SAINT GERMAIN : 100 €
- AVENIR MOULONNAIS : 200 €
- APE ECOLE GENISSAC : 1 000 €.

Madame Le Maire précise qu'il n'y a pas eu de demande de subvention pour l'association « PASSA CAMIN ».

Mme Stéphanie PEETERS nous fait part de ses réserves sur le versement de subventions pour certaines associations. Elle trouve les montants trop importants voire injustifiés.

Mme Christine HENRY nous signale que les factures de fonctionnement ou d'investissement seront demandées à ces dernières, pour nous permettre de vérifier que les sommes d'argent allouées soient bien utilisées.

À ce propos, une association voudrait que nous lui versions le retard de subventions pour les deux dernières années. Bien entendu, la municipalité de GENISSAC n'a pas donné suite à cette demande.

Mme Christine HENRY nous précise, qu'à partir du mois de septembre 2022, le club de danse reprendra ses cours.

Après en avoir débattu, par 13 voix POUR et une voix CONTRE, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 9 920 €, répartie comme ci-dessus.

8) Groupement de commande pour l'achat de formations liées à l'hygiène et à la sécurité :

La CALI a créé un groupement pour l'achat de formations liées à l'hygiène et à la sécurité.

Sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer pour la période 2023 – 2025 pour les prestations suivantes :

- Achat de formations CACES
- Achat de formations liées aux risques électriques
- Achat de formations liées aux risques de la personne
- Achat de formations liées aux risques incendies
- Achat de formations permis de conduire et code de la route.

Madame Le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé.

Elle nous donne les informations diverses suivantes :

- Mis à disposition, à la mairie, de divers magazines pour les membres du conseil municipal à consulter sur place.
- Madame Le Maire nous annonce avec une certaine émotion, du départ de Mme Fabienne LABEYLIE pour une nouvelle expérience professionnelle.
- Mr Pascal LELEU nous fait part que des travaux sont en cours à l'école du village.
- Mr Benoît CHAPUS nous donne le montant de 96 000 €, que pourrait nous octroyer l'ANS, pour la construction d'équipements sportifs et de loisirs correspondant à 50 % du budget de réalisation.

À 21h45, Madame Le Maire remercie l'ensemble des participants et lève la séance.